



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 26 octobre 2020 à 14h heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

### Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Martine Bachelet, Annie Bel, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Michel Causse, Sébastien David, Jean-François Galliard, François Marty, Jean-Sébastien Orcibal et Christian Tieulie suppléant de Monsieur Vincent Alazard.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Emilie Gral et Monsieur Vincent Alazard, .

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Annick Audiffrey, Fabienne Grégoire et Messieurs Jean-Luc Auguste, Franck Bony suppléant de Monsieur Stéphane Valat, Emmanuel Causse, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental,.

Membres absents ou excusés : Messieurs Stéphane Valat.

Membre de droit : Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète de l'Aveyron.

Membre assistant de droit : Madame Hélène Fougassies, payeur départemental par intérim.

Date de convocation : 6 octobre 2020.

## 4 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le rapport n° 5.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article précité du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Considérant également que le service départemental d'incendie et de secours est soumis aux dispositions du code de la commande publique et que certaines procédures impliquent l'intervention de la commission d'appels d'offres prévue à l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales.

Considérant enfin que conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code, il appartient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- élit pour siéger à la commission d'appel d'offres les personnes suivantes :

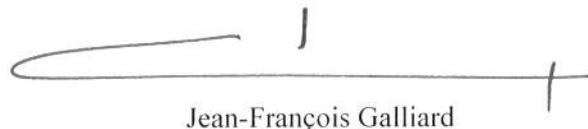
Composition de la commission d'appel d'offres	
Président	
Président du conseil d'administration	
Membres	
Titulaires	Suppléants
Madame Sylvie Lopez	Monsieur Patrick Gayrard
Madame Annie Bel	Madame Emilie Gral
Monsieur Jean-Philippe Abinal	Madame Christel Sigaud-Laury
Madame Monique Aliès	Madame Dominique Gombert
Monsieur Michel Causse	Monsieur Jacques Barbezange

- dit que conformément au règlement interne adopté par le conseil d'administration, les membres de la commission d'appel d'offres constituent également, sans condition de quorum, la commission de réforme des matériels habilitée à donner un avis sur des propositions de réforme des matériels.

- désigne également pour participer aux réunions des commissions d'appel d'offres des groupements de commandes auxquels adhère le service départemental d'incendie et de secours, son président en qualité de titulaire et l'un de ses membres choisi le moment venu en fonction de ses compétences et disponibilités.

Fait à Rodez, le - 9 NOV. 2020

Le Président,

  
Jean-François Galliard

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de vote par procuration : 0  
Nombre de votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0